Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 1.28 — TELEPHONE

La représentation proportionnelle

Ainsi que nous l'avons dit, une réunion du conseil municipal a eu lieu hier, à 4 heures, pour discuter le vœu de M. Selliez, sur la représentation proportionnelle.

Cette séance nous a montré combien la discorde était grande au camp de nos adversaires.

L'union catholique ne veut pas de la représentation proportionnelle. MM. Lepoutre, Cléty et Deschodt l'ont fait comprendre.

M. Motte qui ne semble pas très fixé sur ce qu'il doit penser et faire, interrogea M. Chatteiyn pour avoir son avis au point de vue légal et M. Chatteiyn, heureux d'ennuyer un peu son ennemi, a déclaré qu'aucun pouvoir ne pouvait empêcher les partis de s'entendre pour établir la représentation proportionnelle aux prochaines élections municipales. La pierre d'achoppement, ajouta-t-il, serait la difficulté de faire démissionner des personnes élues pour faire place à d'autres.

M. Rousseau estime qu'il ne croit pas la République assez forte pour user de la représentation proportionnelle. Il craint, lui qui marche avec les Lepoutre, Cléty et Cousin, un retour de la réaction !

Finalement le conseil a voté un ordre du jour dont voici à peu près le texte.

« Le Conseil émet le vœu qu'une loi établissant la représentation proportionnelle soit votée au plus vite par le Parlement et invite les comités à étudier s'il n'y aurait pas possibilité de devancer la loi à Roubaix pour les élections municipales prochaines.

La minorité a fait remarquer à M. Motte qu'il disait en faveur du sectionnement que ce mode de scrutin assurait la représentation des minorités.

Cette façon est malhonnête et déloyale et l'occasion s'offre de donner loyalement et honnêtement la représentation de ces minorités. M. Motte devrait saisir l'occasion.

Je ne suis pas mandaté par mon parti répondit M. le maire.

En un mot les réactionnaires reculent.

LES REVENDICATIONS DES GABELOUS

Dans un précédent article nous avons parlé du mécontentement suscité dans le personnel de l'octroi par la répartition inique des crédits nouveaux et les gabelous constatent — après six années d'expérience mottiste — que l'administration socialiste était tout de même plus généreuse et que l'avancement y était plus rapide surtout.

Et les employés d'octroi ont raison d'être mécontents de la municipalité réactionnaire qui les roule avec des promesses, les gruge, lésine sur les petits salaires alors qu'elle est si large pour les gros traitements et aujourd'hui, à la veille des élections municipales, ils réclament, non l'impossible, mais les avantages obtenus par leurs collègues dans d'autres villes administrées celles-là par des socialistes.

La municipalité socialiste de St-Quentin, accorde en 1901, 50 francs d'augmentation au personnel non gradé. En 1903, 25 francs aux agents de 6e classe et la circulation gratuite sur les tramways ; en 1904, suppression des punitions et huit jours de congé par an ; en 1905, 25 francs d'augmentation à tout le personnel ; en 1906, subvention de 1.000 francs pour organisation du congrès ; en 1907, augmentation de 50 francs pour le personnel non gradé et 75 francs pour les cadres et le conseil décide d'augmenter tous les employés de 50 francs après chaque période de cinq années.

La municipalité socialiste de Brest dès son arrivée en 1904, réorganise le service donnant ainsi de l'avancement à la plus grande moitié des préposés et décide que les « remises de régie » seront réparties à parts égales entre tout le personnel ; en 1905, augmentation générale de 200 francs par gradé et 165 francs par préposé ; libres un dimanche sur deux plus un ou deux jours de semaine par mois ; 8 jours de congé par an, 8 créations d'emploi ; en 1906, nouvelle augmentation; en 1907,les retraites des employés et de leurs veuves sont augmentées et l'âge pour leur obtention est abaissé.

Voilà comment procèdent les municipalités socialistes à l'égard des employés d'octroi.

Ces avantages réels, tangibles — et non des promesses à la Motte — les gabelous de Roubaix sont en droit de les obtenir.

Les employés d'octroi de Roubaix demandent : 1. Qu'on mette à la retraite d'office tous les employés ayant rempli les condition prévues par le règlement de la caisse de retraite. Cette mesure a été appliquée par l'administration socialiste qui a précédé Motte.

2. L'avancement périodique accordé par les municipalités socialistes de Lille et Armentières — consistant en 100 francs d'augmentation tous les trois ans, qu'il y ait vacance ou pas.

3. Remises de régie à parts égales entre tous les employés. Les receveurs et préposés seuls, perçoivent des droits de régie pour le compte de l'Etat. Ni le directeur, ni les contrôleurs, ni les brigadiers, ne s'occupent de ces droits de régie. L'Etat accorde en retour une indemnité, c'est ce qui s'appelle remise de régie. En bonne justice ce sont les receveurs et préposés qui devraient se partager ces remises. C'est le contraire qui se produit ; le directeur, les contrôleurs et brigadiers se partagent la grosse part qui se monte à deux et trois cents francs par an pour chacun et les receveurs et préposés ne touchent que 30 ou 40 francs chacun. Cependant les brigadiers qui font la perception des chaises aux concerts publics et la recette des eaux pendant les heures de travail qu'ils doivent à la ville touchent pour ces deux services des indemnités, mais ils les gardent pour eux seuls. Ces gens-là sont insatiables.

4. Le repos hebdomadaire dont ne devrait pas être privé le personnel octroyen puisqu'il est accordé au personnel des bureaux municipaux.

Telles sont les revendications modérées — puisqu'elles sont appliquées ailleurs — justes, seules capables d'améliorer la situation d'un personnel trop longtemps méconnu, trop souvent leurré.

Trop souvent nourris de la viande creuse des promesses, les employés d'octroi veulent passer du négatif au positif.

Le moment est on ne peut plus propice.

Que les employés d'octroi agissent en hommes forts de leurs droits.

On va réclamer leurs suffrages, qu'ils imposent leur programme, qu'ils exigent l'application des mesures énoncées plus haut.

Quand on veut obtenir, camarades gabelous, on ne se présente pas en quémandeur, on traite d'égal à égal et on réclame des arrhes.

Dans deux mois vous allez tenir le manche, servez-vous en dans votre intérêt.

Cl. DE BRABANDER.

MAISON QUI S'EFFONDRE

Il y a des maisons fort peu solides à Roubaix et qui auraient besoin d'être démolies de fond en comble car elles sont une véritable menace pour les personnes qui l'habitent.

Hier matin, vers 4 heures, une partie de la toiture de la boulangerie Honoré Vernackt, place Chaptal, s'est effondrée, occasionnant de sérieux dégâts. Le grenier servant de magasin à farine, situé sur la cour Lezy, a été complètement démoli. Le mur s'est effondré dans la cour avec un fracas horrible et c'est miracle qu'il n'y ait pas eu d'accident de personne.

En effet, dans la maison portant le numéro 16 de la cour, maison qui est occupée par la famille Vandebroucke; des enfants couchent dans la mansarde attenant à celle où l'effondrement se produisit. Tout le mur a été lézardé et le toit s'est quelque peu affaissé.

Odyssée d'un écolier

Hier matin, on venait avertir le commissaire de police du 3e arrondissement, que le jeune Georges Smets, âgé de 10 ans, écolier, demeurant rue des Longues Haies, cour Mulliez, 6, était disparu depuis dimanche à midi de son domicile.

Il était vêtu au moment de son départ, dit-on, d'un veston et pantalon gris, d'une pélerine noire, coiffé d'une casquette grise et chaussé de sabots.

Il a des yeux gris, cheveux noirs et porte une cicatrice au nez. On expédia aussitôt des agents et on ne tarda pas à le retrouver. Il était sur un car, quand on le rencontra.

Conduit chez le commissaire, il raconta l'histoire suivante :

— Dimanche soir, j'ai rencontré un homme saoûl. Il m'a emmené chez lui et ce matin je suis parti.

Interrogé sur la provenance de l'argent et d'une montre qu'il avait sur lui, il avoua avoir volé le tout chez l'homme avec lequel il avait passé la nuit. Il montra aussi des papiers qui permirent de connaître le nom ed son compagnon. Celui-ci fut bientôt arrêté et tous deux conduits devant le commissaire de la sûreté furent priés de s'expliquer.

L'homme nie, mais l'enfant donne des détails.

Ce n'est pas la première fois que cela m'arrive, expliqua-t-il, je vais souvent passer la nuit ave cdes ivrognes et le matin je prends ce que je trouve chez eux.

Georges Smets sera examiné par le docteur Bolle.

Le cambriolage à main armée

DEUX ARRESTATIONS

La police a arrêté, hier matin, deux individus soupçonnée d'avoir commis le cambriolage de la rue Jacquard : Betten et Delfosse, dit « Callebasse ». Des perquisitions opérées chez eux ont amené d'intéressantes découvertes. On a trouvé divers objets volés dans des fabriques, mais on ne sait où et quand.

L'enquête aurait, de plus, établie que les deux femmes n'étaient pas chez elles, lorsque les bandits firent irruption dans leur maison. Les deux individus qui nient ont été mis à la disposition de M. Laché qui, étant à Douai, ne pourra les interoger que Demain.

Parti Socialiste

ASSEMBLEE GENERALE. — La section roubaisienne du Parti se réunira en assemblée générale, aujourd'hui mardi, 10 mars, à huit heures du soir, au local « La Paix ».

Questions très importantes.

POUR LA PROPAGANDE. — La section roubaisienne organise pour le mercredi 18 mars un grand concert au bénéfice de la propagande.

Ce concert aura lieu au local « La Paix ». Ce concours de plusieurs artistes distingnés et d'un orchestre symphonique est déjà assuré.

Les cartes sont mises en vente au prix de 30 cetnimes « A la Paix » et dans tous les locaux du Parti.

CHAMBRE EXPLOREE

Une bien désagréable surprise attendait, hier matin, à 9 h. 30, Michel Preys, commissionnaire, âgé de 64 ans, demeurant, 105, rue des Longues Haies.

Pendant son absence, un individu s'était introduit dans sa chambre et avait dérobé 3 gilets : un gris et deux noirs, un maillot en laine noire, edux chemises en coton, six mouchoirs blancs, quatre de couleurs et deux bons du bureau de bienfaisance.

Il a porté plainte au commissariat du 3e, mais déclare n'avoir de soupçons sur personne.

VOL DE PICEONS

Dans le courant de la nuit de samedi à dimanche, un vol de six pigeons domestiques a été commis au préjudice de M. Alfred Lejeune, demeurant, reu de l'Ommelet, cité Rambuteau, 1.

PLACES GRATUITES

Les cartes portant les numéros 451 à 500, délivrées par la Mairie, sont valables pour assister à la représentation de *Faust*, le mercredi 11 courant, à l'Hippodrome.

FUNERAILLES CIVILES

Nous apprenons la mort de Louise Dewasels, décédée dans sa quarante-huitième année. Ses funérailles purement civiles auront lieu aujourd'hui mardi, 10 mars. Réunion à la maison mortuaire, 124, rue Cuvier.

CHUTE DE QUATRE METRES

Hier soir, à cinq heures, Hector Lankoing, âgé de 29 ans, aide plafonneur, 102, rue de l'Epeule, chez M. Albert Leocq, travaillait pour le compte de M. Louis Allard, entrepreneur, rue Notre-Dame dans une maison que M. Albert Derville fait construire rue du Trichon, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il tomba d'une hauteur de 4 mètres 50, se faisant une sérieuse blessure à la tête.

Après avoir reçu les soins du docteurs Lepers, le blessé a été conduit à l'hôpital de la Fraternité et admis d'urgence.

BRAS FRACTURE

M. Paul Deschamps, âgé de 67 ans, demeurant rue Pellart, 47, dégraisseur à la Société anonyme l'Avenir, rue Pellart, est tombé si malheureusement en portant une pièce de tissus qu'il s'est luxé l'épaule droite avec fracture probable de la tête de l'humérus.

M. le docteur Dubois a prescrit un mois de repos, mais ne pourra se prononcer avant 15 jours sur les suites de cet accident.

EN NETTOYANT LE METIER

A la société anonyme de la rue du Curoir, M. Achille Derbrodringhien, 32 ans, rattacheur, demeurant rue d'Alsace, 92, a eu le dos comprimé entre le butoir et le chariot de son métier en faisant le nettoyage.

M. le docteur Lepers a constaté une plaie contuse de la région sous scapulaire gauche, avec fracture probable de la 6e côte gauche.

Le praticien a prescrit 30 jours de repos.

— Charles Meerschaert, 15 ans, demeurant rue des Mûlas, fort Pouchain, 7, à Tourcoing, tisserand chez MM. [illegible] et Frégual, fabricants, rue Ver[illegible] a subi le nettoyage pendant la marche de [illegible] a métier, quand, en voulant attraper la navette qui venait de lui échapper des mains, il eut la main droite prise dans l'engrenage.

M. le docteur Dispa a constaté une plaie contuse de l'index droit avec écrasement de la phalange et arrachement de la phalangine et des plaies contuses des autres doigts.

Le praticien a déclaré, qu'il pourrait se prononcer avant six semaines. Il aura in capacité permanente partielle.

VAGABONDAGE

Dimanche vers 9 heures et demie du soir, les agents Huysman et Moerman ont mis en état d'arrestation pour ivresse et vagabondage, le nommé Casimir [illegible]losse, 67 ans, forgeron, qui était couché sous la cour Masurel, Grande-Rue.

VOL D'UN JAMBON

Samedi vers 9 heures et demie du soir, un malfaiteur a pénétré dans l'épicerie de M. Désiré Weymans, rue Jacquard, 106, pendant que l'épicier se trouvait dans sa cuisine et a enlevé un jambon du poids de 5 kilos qui était placé sur le comptoir.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

BLESSE AU PIED. — Chez MM. Henry Ternynck et fils, la jeune Berthe Catteau, 14 ans, donneuse de fils, rue de la Potennerie, impasse Courbet, 4, a été blessée au pied gauche par suite de la chute d'un harnat.

15 jours de repos.

MENUISIER BLESSE. — Chez M. Léon Planquart, M. Arthur Descottes, 31 ans, menuisier, rue de Tunis, cour Lemmery, a été blessé à l'index gauche par suite de la chute d'une pièce de bois.

15 jours de repos.

EN RETIRANT DES BOULES. — Au peignage de l'Epeule, M. Victor Vanboutte, 22 ans, dégorgeur, rue des Fleurs, 75, a eu le médius droit pris entre le tambour et le peigne de son métier en retirant des bourres.

20 jours de repos.

HOMME DE PEINE BLESSE. — Au peignage de l'Epeule, M. Grégoire Selkebeeke, 23 ans, homme de peine, rue Wat, cour Six, 33, a eu le bras droit comprimé entre le mur et un camion.

15 jours de repos

PRIS DANS LE CYLINDRE. — Chez MM. Albert Rousseaux et Cie, M. Alexandre Vanhoorde, 20 ans, dégorgeur quai de Wattrelos, a été blessé au médius droit par les dents d'un cylindre.

15 jours de repos.

Théâtre, Fêtes et Concerts

A L'HIPPODROME

Le dimanche 15 mars, en matinée, une tournée parisienne viendra donner à l'Hippodrome une représentation de l'amusante et spirituelle comédie de M. A. Capus, le grand succès du Théâtre des Nouveautés. Les acteurs sont de premier ordre, les actrices jeunes et élégantes, et nous ne doutons pas que Mme Blanche Deriel, la jeune directrice qui possède un répertoire des plus captivants, ait à Roubaix (où elle vient pour la première fois) le succès qu'elle emporte avec elle dans toutes les grandes villes de France et d'Europe.

Le spectacle se termirera par Séduction, une fantaisie en un acte mêlée de chant et danses, jouée par Mlle Norris, de l'Athénée, et M. Morel.

MOUVEMENT SOCIAL

FANFARE « LA PAIX ». — Mercredi 11 courant, la commission compte sur tous les musiciens, tambours et clairons, en vue du concert qui sera donné le dimanche 15 mars et pour la petite sortie des membres honoraires qui aura lieu le même jour avant le concert.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 9 mars 1908

Naissances. — Alexandre Leroy, rue de l'Ommelet, cité Rambuteau, 7. — Adolphine Raquet, rue de Blanchemaille. — Yvonne Wouters, rue d'Alger, cour Vanackère-Florin, 6. — André Joye, rue de l'Epeule, cour Govaert, 4. — Hélène Vercoutère, rue de Condé, cour Vroman, 13. — Emilienne Thiétart, rue du Bois, 13. — Germaine Ballot, rue du Gros-Saule, 18. — Marie Chevallet, rue des Longues-Haies, cour Desreumaux, 3. — Florimond Soethals, rue de la Guinguette, cour Six, 2. — Marcel Trigault, rue d'Isly, 113. — Marcel Leclercq, rue de l'Ommelet, 149. — Germaine Piat, rue Richard-Lenoir, 15. — Albert Gyselinck, lyrique, avenue Julien-Lagache. — Félix Scheppers, 52 ans, peigneur, avenue Julien-Lagache. — Camille Rousselle, 23 jours, chemin d'Hem. — Armand Philipperon, 29 ans, rue Saint-Roch, 53. — Clémence Crépieux, 81 ans, ménagère, Grande-Rue, 273. — Eugénie Deprez, 30 ans, ménagère, rue de Blanchemaille, cour Parent, 1. — Colette Maerren, 80 ans, ménagère, rue de Blanchemaille. — Elisa Marez, 36 ans, ménagère, rue de Blanchemaille. — Julie Haire, 49 ans, cabaretière, rue de la Conférence, 24. — Louise Leprêtre, 15 ans, ouvrière de filature, rue des Anges, cour Emilie, 8.

La Baisse de Prix des grillages, tonnes, art. de clôture, permet aux Galeries Lilloises d'en vendre tr. bon marché. Demandez tarif.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

Les funérailles du légionnaire Bourgois

L'Administration municipale a décidé de faire des funérailles officielles au soldat Adolphe Bourgois, mort au Maroc et dont le corps sera reçu mardi matin en gare par M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement.

Les funérailles sont fixées au jeudi 12 mars courant.

La levée du corps se fera 10, rue du Point-Central, à neuf heures et demie du matin, pour de là être conduit au cimetière principal.

Les conseillers municipaux et de nombreuses sociétés assisteront à la cérémonie.

Aucune invitation officielle n'étant lancée, les corps constitués et les fonctionnaires qui désirent prendre place au cortège officiel et qui n'en n'ont pas encore manifesté l'intention, sont priés de se faire inscrire au secrétariat de la Mairie, aujourd'hui.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira vendredi prochain, à huit heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

Contributions directes : liste des candidats répartiteurs pour 1908 (contributions de 1909). — Chemins vicinaux ordinaires : devis, cahier des charges et bordereaux des prix pour la mise en adjudication du bail d'entretien pendant les années 1908 à 1910. — Société « les Francs-Pêcheurs » : demande de subside pour l'organisation d'un grand concours de pêche à la ligne. — Travaux divers à exécuter au moyen de fonds à provenir d'un emprunt à réaliser : construction d'un groupe scolaire à la Martière; construction de nouvelles classes, aménagements d'anciennes, agrandissements à faire dans plusieurs écoles ; installation de l'éclairage à incandescence dans toutes les écoles municipales; école ménagère, patronages; reconstruction des fours de l'Usine à gaz ; installation de branchements gratuits à gaz avec compteurs à paiement préalable ; projet de distribution des réseaux d'électricité prévus en la convention avec l'Energie Electrique du Nord ; mise en état de viabilité du Boulevard Industriel et plantation d'arbres, installation de l'éclairage ; travaux divers de voirie, etc., etc. — Réceptions de travaux et fournitures. — Cessions de terrains à la voie publique. — Crédits supplémentaires. — Soutiens de famille.

LES POIVROTS

Le sous-brigadier de police Boillot a arrêté dimanche soir, boulevard de l'Egalité, Cyrille P..., 57 ans, tricoteur, rue Verte. P..., qui était ivre, se rebella. Interrogé lundi après-midi par M. Mouvelines, commissaire de police du 2e arrondissement, le polvrot a été mis en liberté. Il sera poursuivi pour ivresse et rébellion.

IL MENDIAIT

La police a arrêté hier, à Neuville, un mendiant, Joseph Cappy, 47 ans, né à Amiens, ouvrier agricole, sans domicile fixe. Cappy sera conduit à Lille aujourd'hui.

LA FRAUDE

Les douaniers de la Martinoire ont arrêté Henri Verstreete, 52 ans, domestique de ferme à Yseghem (Belgique), porteur de 6 kilos de café vert. Le fraudeur a été conduit à Lille.

L'UNION TOURQUENNOISE

Notre société municipale de gymnastique l' « Union Tourquennoise » organise pour le dimanche 22 mars sa fête annuelle qui aura lieu pour la première fois au nouveau local place Saint-Jacques. La commission tient à donner à cette fête un éclat tout particulier ; elle comprendra une partie gymnique et une partie musicale. Nous en donnerons le programme ultérieurement.

A L'INSTITUT COLBERT

L'Association amicale des anciens élèves de l'Institut Colbert donnera le 14 mars, à 8 heures et demie, un grand bal intime dans la salle du Gymnase Municipal, rue de Gand. Cette soirée sera réservée aux sociétaires actifs et honoraires. Nous ne doutons pas que son succès n'égale celui des soirées qui précédèrent.

LEURS RENTES

EN TOMBANT. — Au peignage de La Tossée, 157, rue de Roubaix, Charles Lorthiois, 38 ans, homme de peine, rue de la Tossée, s'est contusionné au thorax.

10 jours de repos.

EN MANŒUVRANT UN TOUR. — Chez Louis Beugue, constructeur, 25, rue du Brun-Pain, Alfred Planquard, 31 ans, tourneur, rue Lacépède, s'est blessé à l'annulaire droit.

10 jours de repos.

EN HEURTANT UN VOLANT. — A la filature Duvillier-Wattine, Marie-Mathilde Stéyart, 17 ans, dévideuse, s'est blessée au poignet gauche.

10 jours de repos.

AU COURS D'UNE CHUTE. — Aux chaudronneries de Roubaix-Tourcoing, 27, rue de Roubaix, Félix Lombard, chauffeur, rue des Trois-Pierres, 268, s'est contusionné au côté droit.

12 jours de repos.

Le meilleur Sucre blanc
EST LE
Sucre Béghin

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 9 mars 1908

Naissances. — Guermonprez Solange, rue des Piats, 131 bis. — D'halluin Jules, rue Fin-de-la-Guerre, 63. — Callens Antoine, rue du Blanc-Seau, 296. — Derock Henri, rue de Leers, 8.

Décès. — Nottebart Pierre, 72 ans, rue du Chêne-Houpline, 79. — Desrumeaux Augustine, 58 ans, rue d'Armentières, 53. — Dhont Joseph, 4 8ans, rue de Gand, 263. — Devos Pierre, 83 ans, rue des Champs, 30. — Bury Victor, 41 ans, rue Nationale, 122. — Callenaere Omer, 84 ans, rue Nationale, 122. — Mort-né, 1.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace. VICTOR VAISSIER

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

DEUX AMOUREUX PEU UCOMMODES. — Un nommé Tacquenire Alfred, journalier, habitant Roubaix accompagné de sa maîtresse, la demoiselle Alice Tagnon, soigneuse à Croix, ayant aperçu son rival, Eugène Riquières, dans un cabaret, rue Holden, y entra et menaça ce dernier de son revolver.

Le garde Mahieu, prévenu de ce fait, se rendit dans ce cabaret, mais Tacquenire et sa compagne avaient pris la fuite.

CHIE NTROUVE. — Une chienne noire et blanche a été recueillie par M. Désiré Parent, rue Colmar, 30.

ETAT-CIVIL des 8 et 9 mars. — *Naissances.* — Gyselinck Irène-Adéline-Pauline, rue Chevreul, 73. — Vanhove Rémi-Gustave, rue d'Alber, 9.

Décès. — Lepoutre Isabelle-Léonore, 7 mois, rue de l'Avenir, 44. — Lamarque Julia-Cécile, 28 ans, épouse Verhaeghe, lithographe rue Chevreul, 50. — Bodart Magdeleine, 34 ans, épouse Marais Jules, rue de l'Avenir, 91.

WATTRELOS

VOL DANS UNE MAISON INHABITEE. — Samedi dernier, M. Carlos Courchelles quittait sa maison de la place Saint-Vincent-de-Paul pour venir habiter au cabaret de la rue Monge, 8.

Dimanche vers 8 heures du soir, il était prévenu que la porte de son ancien domicile était ouverte. M. Courchelle s'y rendit aussitôt, il constata que la porte avait été fracturée et que les voleurs avaient, après avoir forcé le compteur à gaz à paiement préalable, enlevé une somme de 8 francs.

Plainte a été déposée à la police.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Louis Feuillet et Jean Largeurez ont arrêté vers 7 heures et demie près de la croisade Castel, le nommé Camille Vantieghem, 28 ans, peigneur, demeurant à Courtrai, rue de Bruges, 37, qui était porteur de 12 kilos de café vert d'une valeur de 36 francs.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au tissage Leclercq-Dupire, fabricant à Wattrelos, un tisserand Van Winsberghe Paul, 16 ans, demeurant à Wattrelos, rue de France, 5, a reçu un coup de navette sur le médius gauche.

8 jours de repos.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS. — Les mandats de paiement du mois de février sont à la disposition des intéressés au bureau d'assistance, Carrière des Prés ; ils seront payés à la recette municipale aujourd'hui mardi pour les titulaires dont les noms commencent de A à D, mercredi de E à M et jeudi pour le reste.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS du 9 mars. — *Naissances.* — Emile Florin, rue des Fleurs. — Raïmonde Rondelaere, rue de la Martière.

Décès. — Marie Mazure, 87 ans, sans profession, rue de Mouscron. — Marie Dubus, 19 ans, ménagère, rue des Trois-Bouteilles, 78. — Louis Lamérent, 41 ans, conducteur de machine, rue du Trou-de-Fouan. — Julienne Decool, 47 ans, garde-barrière, retraitée, à la Martinoire. — Auguste Renard, 2 jours, à la Houzarde.

LANNOY

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Emile Geerinck, M. Gustave Geerynck, 28 ans, garçon boulanger, rue de Lille, 8, s'est fait une contusion du bassin en levant un sac de farine.

10 jours de repos.

— Chez M. Parent-Montfort, Mlle Marie Ansart, 14 ans, démonteuse, demeurant rue du Colysée, à Lys, a été blessée aux doigts de la main gauche par un coup d'ailettes de son métier.

6 jours de repos.

WASQUEHAL

UNE CONFERENCE PUBLIQUE. — Samedi soir a eu lieu, dans la salle de l'estaminet de la Renaissance, rue de Tourcoing, la conférence annoncée, par le Parti Socialiste. Une centaine de personnes assistaient à la réunion.

Après la formation du bureau, dont le président était le citoyen Deroche, le citoyen Lejeune-Mulliez a exposé l'œuvre accomplie depuis 1901 par le Conseil municipal socialiste.

Les promesses furent réalisées, dit-il, et nous espérons que les électeurs nous témoigneront leur confiance en nous réélisant à utnois de mai prochain. Ensuite, il présente les nouveaux candidats qui sont acclamés.

Il donne la parole au citoyen Cartier, secrétaire de la Mairie, qui fait l'éloge du Conseil municipal socialiste et invite tous les électeurs présents à voter, aux élections municipales prochaines, pour la liste de leurs camarades ouvriers, celle du Parti Socialiste.

Il rappelle aussi qu'un banquet aura lieu dans la salle des fêtes de la Mairie, le 22 mars, en l'honneur de l'Anniversaire de la Commune, et invite tous les camarades à y assister avec leur famille. La souscription est de 25 centimes.

Après la réunion, les listes de souscription au banquet ont circulées, et plus de 50 adhésions, hommes et femmes, ont été recueillies.

LE BANQUET POPULAIRE. — La section de Wasquehal du Parti Socialiste a décidé de célébrer cette année l'anniversaire de la Commune, par un grand banquet populaire, suivi de bal, qui aura lieu dimanche 22 mars, à 5 heures du soir, dans la salle des Fêtes de la Mairie.

L'adhésion au banquet, avec droit au bal, a été fixé à 25 centimes. Ainsi cette fête à laquelle tous les travailleurs assisteront avec leur famille sera une magnifique manifestation démocratique. Déjà plus de cent adhésions ont été recueillies et les listes continuent à circuler.

Les adhésions sont reçues : Au Centre : chez Lejeune-Mulliez, chez Gustave Dubled chez Alphonse Huart : — Au Capreau : chez J.-B. Bernaege : — A la Planche au Riez : chez Arthur Lefebvre.

LILLE

TOUTOUS CONDAMNES A MORT

Les chasses aux chiens organisées depuis plusieurs jours ayant donné, paraît-il, d'excellents résultats, continuent avec activité.

De nombreux et malheureux représentants de la race canine qui se trouvaient en ballade la nuit et ayant oublié l'heure légale pour rentrer à leurs niches, ont été arrêtés pour vagabondage et envoyés par les voies les plus rapides à l'abattoir.

Ils resteront là cinq jours, qu'on peut appeler les derniers jours de ces condamnés à mort, car le sixième, à l'aube, les pauvres bêtes seront impitoyablement mises à mort.

Il est à souhaiter, cependant, que l'on aille délivrer ces malheureux toutous voués à une mort certaine.

UNE EXPEDITION AU SOUDAN FRANÇAIS

M. le colonel de Lartigue, du 43e régiment d'infanterie, inaugurera demain, mercredi, 11 mars, à 8 heures et demie du soir, la reprise des conférences sur l'armée que des officiers feront aux étudiants de l'Université et aux grands élèves des écoles de Lille.

Le sujet dont il parlera est le suivant : « Une Expédition au Soudan français : Prise de Samory ».

Cette séance aura lieu dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, 25, rue Gauthier-de-Châtillon.

OBSEQUES CIVILES

Les funérailles civiles de Jean-François-Joseph Gastalle, membre de la Société de libre-pensée de l'Hospice général, décédé à Lille, le 6 mars 1908, à l'âge de 72 ans, auront lieu aujourd'hui, mardi, à trois heures et demie du soir.

L'assemblée à l'Hospice général, quai de la Basse-Deûle, 104, à trois heures un quart.

ANNIVERSAIRE DE L'AMICALE SAINT-SAUVEUR

L'amicale Saint-Sauveur fêtait dimanche son 14e anniversaire par un concert qui eut lieu à 5 heures du soir dans la salle du Conservatoire.

Le succès que nous avions prévu fut grandement dépassé et nous devons reconnaître qu'une très large part en revient aux artistes qui se sont fait entendre à cette fête familiale.

Citons MM. Becquart, basse, qui chanta d'un ovoix large et bien timbrée le grand air du « Tambour-Major » et les « Enfants de Massenet » ; Belleville, chanteur à diction, dont les romances touchèrent comme toujours, les cœurs des mamans ; Deruyck, imitateur, qui dans ses deux créations étonna la nombreuse assistance.

La partie comique fut remplie par MM. Roberts et Oguste. Les rappels successifs qu'ils obtinrent prouvent trop bien leur succès pour qu'il soit besoin de les féliciter à nouveau.

Les Victor Emilios, duettistes, préparateurs du programme de cette soirée, furent l'objet d'enthousiastes bravos dans leurs scènes à transformation ; à signaler particulièrement leur création dans la folie de l'artiste.

La jeune fanfare des Bigoptiones a obtenu pour ses débuts des applaudissements unanimes et une médaille lui fut offerte pour la récompenser de ses bonnes exécutions.

Mlle Jeanne Lamory tenait le piano d'accompagnement et s'est acquittée, à la satisfaction de tous, de cette tâche ingrate.

COURS DE M. AFTALION

Aujourd'hui mardi, à 8 heures et demie du soir, M. Aftalion reprendra son cours sur les syndicats ouvriers en France, et étudiera la pratique des fortes cotisations dans la Fédération du livre et chez les mineurs du Pas-de-Calais.

BIZARRE COLLECTIONNEUR

L'agent Werquin était requis hier pour arrêter un individu qui venait de dérober 500 grammes de chocolat dans un magasin de la rue Nationale.

Conduit au poste central et fouillé, les agents trouvèrent dans ses poches un bifteck saignant et des pommes de terre et... des flacons échantillons d'odeur.

Cet étrange collectionneur, qui a déclaré se nommer Maurice P...., 16 ans, garçon boucher, demeurant rue d'Emmerin à Haubourdin, a été mis à la disposition de M. Langevin, commissaire de police du 1er arrondissement.

CONSEIL DE REVISION

Les opérations se poursuivent toujours dans le plus grand calme.

Hier, à la Préfecture, 263 jeunes gens du canton Ouest, se sont présentés devant le Conseil qui était composé de :

MM. Grand, vice-président du Conseil de Préfecture, président; général Robert; Regnier, conseiller de Préfecture; Maurin, conseiller général; Nigueron, conseiller d'arrondissement; Goulon et Benoit, médecins-majors de 1re classe; Steinmetz, médecin-major de 2e classe; Bourgois, sous-intendant militaire et le lieutenant-colonel Legris, commandant le bureau de recrutement.

LA POLICE SEVIT CONTRE DES JEUX

Sur les instructions de M. le commissaire central, M. Guyot, chef de la Sûreté, s'est rendu dimanche soir dans un Café des abords de la Préfecture et y a opéré la saisie d'un jeu dit de « Hasard ».

On connaît ces « bottes à musique ». Le joueur tente la chance et contre dix centimes peut gagner, lorsqu'il gagne, jusqu'à 5 francs.

Les circulaires ministérielles sont formelles quant à ces jeux, aussi la police va se montrer sévère envers les débitants qui ne se conformeraient pas à la défense de tenir chez eux de semblables jeux.

LES VOLS DE METAUX CONTINUENT

M. Chivoret, mécanicien, demeurant boulevard Victor-Hugo, possède rue [illegible] quillies un atelier, où travaillent le [illegible] ouvriers.

La nuit, il n'est l'objet d'aucune surveillance c'est ce qui aura sans doute décidé les malfaiteurs, à y faire une visite.

C'est ainsi que dans la nuit de dimanche à lundi, des malandrins s'y sont introduits par effraction, et dérobèrent une [illegible] de kilos de bronze, composés de [illegible] et de coussinets.

Ce n'est qu'à son arrivée à son atelier lundi matin, que M. Chivoret constatait la disparition des voleurs.

Comme on le voit, ces derniers se [illegible] bien peu des récentes captures de bandes de voleurs de métaux que nous avons [illegible] tées et des recherches actives faites par la police, pour retrouver les complices qui jouissent encore de la liberté.

La police avertie a ouvert une enquête.

LE COMPTEUR DU CABARETIER

Un sieur Henri Pollet, exploitait [illegible] quelque temps un estaminet de la rue de Flandre.

La fortune étant devenue sans doute contraire à Henri — c'est d'ailleurs ce que [illegible] pliquerait son indélicatesse — il abandonnait dimanche l'établissement, non sans [illegible] dans la hâte du départ emporté le contenu du compteur à gaz de la maison.

L'employé de la Compagnie s'en [illegible] aperçu est allé porter plainte à la police et recherche activement l'indélicat cabaretier.

UNE JEUNE FILLE BLESSEE

Une tisserande, Mlle Louise Vandeghe, âgée de 16 ans, demeure 96, rue du Faubourg des Postes.

En voulant ouvrir une porte vitrée de son domicile hier vers 8 heures du matin, elle passa le bras droit à travers les carreaux et se blessant assez gravement.

L'infortuné tisserande portant une large coupure à l'avant-bras, d'où le sang s'échappait en abondance reçut les soins d'un médecin requis en hâte

Ce dernier passa toutefois et [illegible] points de suture.

L'état de la blessée n'est pas grave.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ANNOEULLIN

RIEN POUR L'OUVRIER. — On nous écrit :

Dans un récent article, j'ai signalé aux électeurs les appels désespérés que le maire d'Annœullin avait adressés aux représentants, c'est-à-dire à ses adversaires, afin de pouvoir conserver plus longtemps son écharpe à glands d'or.

Ces appels sont de nature à dessiller les yeux les plus obstinément fermés ; ils démontre bien que M. Coupey compte rester sur le carreau à la bataille électorale.

Cet homme qui, il y a douze ans, pratiquait la confiance des électeurs, leur promettait de leur montrer les cochons du Panama (il appelait ses prédécesseurs des panamistes) aurait dit s'inspirer du proverbe qui dit : Qui trop embrasse mal étreint ; cela veut dire que quand on a trop de promesses, on ne peut tout réaliser.

Ce monsieur aurait aujourd'hui [illegible] [illegible] qui clamait [illegible] chose que la mairie était dans un [illegible] sordre, qu'on ne savait plus où donner de la tête.

W. M. Coupey, qui nous avait promis la lumière et qui nous a laissés dans les ténèbres, les électeurs répondront que s'il veut faire mettre les mains aux poches [illegible] n'y a, pour cela, qu'à consulter les contribables, car depuis qu'il administre la commune, les contributions [illegible] tions sur augmentations.

C'est donc, M. Coupey, [illegible] veurs gérant mieux que vous les intérêts communaux. C'est pour cela, Monsieur le Maire, que les républicains ne répondront pas à vos cris de détresse.

Au commencement de la régénération M. Coupey, beaucoup d'